

Asphaltage de l'avenue du Port, le retour

URBANISME Avis de la commission de concertation reporté sous quinzaine

Avenue du Port, deuxième ! La ministre des Travaux, via son administration Bruxelles Mobilité, revient à l'attaque avec le réaménagement de l'avenue du Port. Un nouveau scénario imaginé par l'administration passait ce mardi matin en commission de concertation à la Ville de Bruxelles. Riverains et associations s'étaient mobilisés pour expliquer leur opposition à ce nouveau projet.

Pour rappel, en septembre 2011, la ministre des Travaux, Brigitte Grouwels (CD&V), avait vu son projet de réaménagement de l'avenue du Port annulé par le procureur du Roi. Les riverains s'étaient mobilisés pour sauver les platanes de cet axe témoin du passé industriel de la capitale. Certains ministres avaient également pris de la distance par rapport à leur

collègue.

Seulement, Brigitte Grouwels ne s'est pas avouée vaincue. Elle a pu exécuter de petits travaux pour améliorer la circulation des piétons et des cyclistes et a introduit une nouvelle demande de permis d'urbanisme. Cette fois, elle prévoit d'enlever les

Cette fois encore, riverains et associations s'opposent à la ministre

pavés pour asphaltier l'avenue. Une bande bus serait aménagée dans les deux sens et des radars pousseraient entre les arbres afin de contrôler la vitesse des automobilistes, forcément tenter de dépasser le 50 km/h sur cette avenue lisse comme une piste de bowling.

Cette fois encore, riverains et associations s'opposent à la ministre. Ils ont introduit une de-

mande de classement pour les pavés afin de ralentir le processus. L'Atelier de recherche et d'action urbaines (ARAU) a également défendu son point de vue lors de la commission de concertation devant un public nombreux. Pour l'association, la commission doit rendre un avis

négatif car la conception n'est pas adéquate. Elle fait la part belle à la voiture, contient des erreurs techniques et nie le patrimoine industriel de la ville.

Le projet serait également contraire au plan Iris 2 car il ne va pas dans le sens d'une réduction du trafic. Lors de la commission, Isabelle Pauthier, secrétaire générale de l'ARAU, a rappelé que le plan canal com-

mandé à l'urbaniste Alexandre Chemetoff mettait en valeur le patrimoine industriel du canal contrairement à l'intention d'enlever les pavés de l'avenue du Port.

« Le dossier est incomplet, complète la conseillère communale de l'opposition, Marie Nagy (Ecolo). Il manque un rapport d'incidence alors qu'il est obligatoire. Je ne comprends pas pourquoi le dossier a été considéré comme recevable. Cela ouvre la porte à une série de recours. »

Finalement, la commission de concertation a décidé de reporter son avis sous quinzaine. S'il est négatif, le gouvernement peut encore passer en force mais cela serait un nouveau pavé sur la route de Brigitte Grouwels. ■

VANESSA LHUILLIER